

PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ DE L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE
 aux recommandations formulées dans le **rapport d'examen spécial** des Rapports du printemps 2017 du vérificateur général du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, n° de tél.)	Indicateur de réalisation (Pour l'usage du Comité seulement)
55	En consultation avec le ministre des Pêches et des Océans, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce devrait corriger les défauts observés relativement à ses méthodes de gouvernance, notamment dans les secteurs touchant les profils et les compétences des membres du Conseil d'administration, la surveillance exercée et les conflits d'intérêts potentiels ou perçus.	<p>Recommandation acceptée. Dans les limites établies par la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i>, et en consultation avec les parties prenantes du gouvernement fédéral, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce procédera à un examen de ses méthodes de gouvernance d'entreprise qui sera axé sur les rôles, les obligations de rendre compte et les responsabilités de surveillance des membres du Conseil. L'Office établira des procédures pour remédier aux faiblesses relevées et intégrera celles-ci aux méthodes du Conseil. L'examen sera terminé d'ici le 30 juin 2017.</p> <p>Le 16 décembre 2016, le président du Conseil a demandé au ministre que deux postes vacants au Conseil soient pourvus et qu'un administrateur possédant une expertise en finances soit nommé à un poste vacant et que la personne nommée assume le rôle de président du Comité de vérification et de risque.</p> <p>Le Conseil et la direction, de même que les parties prenantes du gouvernement fédéral, examineront et réviseront, au besoin, le code régissant les conflits d'intérêts du Conseil d'ici le 30 avril 2017 pour corriger les problèmes signalés dans le présent rapport.</p>	Les membres du Conseil de l'Office auront des rôles, des responsabilités, des pouvoirs et des obligations de rendre compte clairement définis et se conformeront à la politique sur les conflits d'intérêts.	30 juin 2017	Conformément à la réponse, le Conseil examine les faiblesses dans sa gouvernance quant aux rôles, aux obligations de rendre compte et à la surveillance, ayant procédé à l'intégration des changements avant le 30 juin 2017, pour sa réunion de juillet. Le président a demandé que le ministre pourvoie les postes vacants au Conseil dès que possible. Le code régissant les conflits d'intérêts a été actualisé en vue de remédier aux problèmes cernés dans le rapport.	David Bevan, président, conseil d'administration de l'OCPED 613-794-8423	

56	L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce devrait actualiser son registre des risques ainsi que son orientation stratégique et ses objectifs, en consultation avec les représentants du gouvernement, afin qu'il puisse définir, faire approuver et mettre en œuvre en temps opportun une orientation stratégique à long terme. Ce faisant, l'Office devrait s'assurer qu'il dispose de l'information appropriée pour prendre des décisions.	Recommandation acceptée. Le registre des risques de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce n'a pas fait l'objet d'un examen officiel depuis la fin de 2014. En septembre 2016, l'Office a engagé un consultant indépendant pour analyser l'incidence financière et opérationnelle du retrait du Manitoba de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> . En janvier 2017, dans le cadre de la planification des activités de l'Office pour 2017-2018, une séance de planification stratégique a eu lieu pour évaluer les risques qui pèsent sur l'Office et pour trouver des moyens de les atténuer. Le Conseil et la direction actualiseront la stratégie de gestion intégrée des risques de l'Office; cette stratégie actualisée sera intégrée au plan d'entreprise pour la période de 2017-2018 à 2021-2022. Ce plan sera présenté au ministre le 3 mars 2017.	L'Office a cerné et évalué les risques potentiels à gérer pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels, et mis en œuvre des mesures pour y remédier.	26 octobre 2017	Le plan d'entreprise de l'Office pour la période de 2017-2018 à 2021-2022, qui a été présenté au ministère des Pêches et des Océans (MPO), indique quels sont les risques et comporte des plans pour atténuer les plus importants pour l'Office.	Keith Single, président, du Comité de vérification et de risque de l'OCPED 204-792-6937 Stan Lazar, président par intérim, OCPED 204-983-6485	
57	L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce devrait élaborer des plans opérationnels et d'immobilisations qui définissent clairement comment atteindre les objectifs stratégiques pour les années à venir, et les communiquer efficacement à l'ensemble de l'organisation.	Recommandation acceptée. Les plans opérationnels assortis d'indicateurs de performance clés ont été élaborés pour l'exercice 2016-2017; ils sont inclus dans le plan d'entreprise de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour la période de 2016-2017 à 2020-2021. Depuis septembre 2016, l'Office a repris les examens opérationnels hebdomadaires avec la haute direction portant surtout sur les données d'exploitation. Ces données, examinées une fois par semaine, concernent les livraisons de poisson, le rendement de la matière première, la productivité de la main-d'œuvre, la fréquence des accidents, l'absentéisme, les marges sur ventes, les heures supplémentaires et les niveaux des stocks. L'Office continuera de renforcer son examen hebdomadaire et rendra compte systématiquement de sa performance opérationnelle au Conseil d'administration chaque trimestre. Le tout devrait être prêt d'ici le	Les plans opérationnels et d'immobilisations cadrent avec l'orientation stratégique. Ils contiennent des renseignements appropriés, suffisants pour guider les actions de la direction, et sont communiqués et mesurés à l'échelle de l'Office.	26 octobre 2017	Conformément à la réponse, des indicateurs de performance clés font l'objet d'un examen hebdomadaire et ont été communiqués à tous les employés salariés dans le cadre de la gestion de la performance. Le plan d'immobilisations à long terme de l'Office a été inclus dans son plan d'entreprise pour la période de 2017-2018 à 2021-2022, présenté au MPO le 19 avril 2017. L'Office s'engage auprès du MPO aux fins de compréhension de la viabilité opérationnelle et de révision du plan d'immobilisations à long terme, d'ici le 26 octobre 2017.	David Bevan, président, conseil d'administration de l'OCPED 613-794-8423 Stan Lazar, président par intérim, OCPED 204-983-6485	

		<p>30 avril 2017.</p> <p>De plus, l'Office a rétabli des indicateurs de performance clés et il les a communiqués à tous les employés dans le cadre de l'exercice annuel de gestion de la performance et de détermination de la rémunération à risque de 2016-2017. Tous les employés savent que leur performance et leur rémunération seront de nouveau évaluées par rapport à ces indicateurs. L'Office définira des indicateurs opérationnels à long terme en vue d'atteindre les objectifs stratégiques énoncés dans son plan d'entreprise pour la période de 2017-2018 à 2021-2022 et collaborera avec les parties prenantes du gouvernement pour trouver la voie à suivre.</p> <p>Le Conseil et la direction collaboreront avec les parties prenantes du gouvernement pour comprendre la viabilité de l'Office et reverront le plan d'immobilisations à long terme élaboré en 2010. À la suite de cette revue, un nouveau plan d'immobilisations à long terme sera élaboré d'ici le 30 juin 2017.</p>					
58	<p>L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce devrait revoir ses politiques et ses procédures pour trouver où des mises à jour sont requises et où se trouvent les lacunes. Il devrait s'assurer que ses employés reçoivent une formation sur ses politiques et procédures en fonction de leurs responsabilités. L'Office devrait aussi évaluer et surveiller la conformité à ses politiques et procédures.</p>	<p>Recommandation acceptée. L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce examinera ses politiques et procédures existantes et les mettra à jour au besoin. Il reverra la communication, la formation et la surveillance de la conformité, et apportera les améliorations qui s'imposent. Il mettra à jour les politiques et les procédures pertinentes d'ici le 30 juin 2017. Ces mises à jour seront communiquées à tous les employés et à toutes les parties prenantes d'ici le 31 août 2017.</p>	<p>L'Office se conformera aux politiques clés, ainsi qu'à son code de conduite et aux exigences éthiques.</p>	31 décembre 2017	<p>Conformément à la réponse, les politiques clés examinées et communiquées concernent : violence en milieu de travail et milieu de travail respectueux, code de conduite, confidentialité, dotation, vacances, congés de maladie, assiduité, heures de travail, acquisition de biens, services et prises.</p>	<p>Stan Lazar, président par intérim, OCPED 204-983-6485 Wendy Matheson, vice-présidente, Ressources humaines et services gouvernementaux, OCPED 204-983-4299</p>	